

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 2 juin 2011

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3752-2011.

Phase 2 – Cause tarifaire 2011-2012 de Gaz Métro.

Demande à Gaz Métro par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) d'une entente de confidentialité.

Chère Consœur,

Par la présente, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) invitent Gaz Métro à leur transmettre une entente de confidentialité, selon les modalités usuelles, afin de pouvoir consulter la pièce suivante au sujet de laquelle la Régie a émis une ordonnance de confidentialité dans sa décision D-2011-077 rendue hier le 1^{er} juin 2011 :

- La pièce B-0065, Gaz Métro-11, Document 1, sur la Stratégie de gestion des actifs de Gaz Métro.

Nous invitons Gaz Métro à rédiger cette entente au bénéfice de M^e Dominique Neuman, de Madame Brigitte Blais et de Monsieur Jacques Fontaine.

Si cela est possible, nous serions gré à Gaz Métro d'avoir l'amabilité de transmettre cette entente déjà signée par Gaz Métro et prête à signer de notre part, le vendredi matin 3 juin 2011, directement à l'adresse des locaux de la Régie où nous nous trouverons déjà en audience (dans un autre dossier) durant une partie de cette journée. Ceci rendra possible une première consultation de ce document le même jour sur place, de manière à le prendre en compte aux fins des demandes de renseignement écrites à Gaz Métro qui sont déposables le lundi 6 juin 2011. Nous remercions d'avance Gaz Métro.

Évidemment, toute éventuelle demande de renseignements de la part de SÉ-AQLPA sur ce document sera elle-même rédigée de manière à ne pas dévoiler les renseignements confidentiels qu'il contient ou sera elle-même déposée sous demande de confidentialité. Il en serait de même, ultérieurement, de toute preuve de la part de SÉ-AQLPA si celle-ci avait à faire référence à de l'information confidentielle contenue dans ce document.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a long horizontal flourish underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et
Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.